



Grenoble, le 20 février 2015

Communiqué de presse

Épisode neigeux Interdiction de circulation des poids lourds en Isère Samedi 21 février 2015

Le département de l'Isère sera en **vigilance orange neige-verglas à partir de samedi 21 février 2015 à 6 heures.**

En raison de cette alerte météorologique et face au week-end de chassé-croisé sur les routes, le plan PIRAA (Plan d'Intempérie dans la Région Rhône-Alpes et Auvergne) a été activé et **la circulation des poids lourds de plus de 7,5 tonnes, y compris ceux ayant une dérogation, est interdite le samedi 21 février 2015 de 7h à 18h, sur les axes suivants :**

- **A 41** : dans les deux sens, entre Grenoble et Chambéry ;
- **A 43** : dans les deux sens, entre le péage de St Quentin Fallavier et Coiranne ;
- **A 48** : dans les deux sens entre l'échangeur de Coiranne et le péage de Voreppe ;
-
- **A 51** : dans les deux sens, entre le péage du Crozet et le col du Fau ;
- **RD 1075** : dans les deux sens, entre Vif et la limite du département avec les Hautes Alpes ;
- **RN 85** : dans les deux sens, entre Vizille et Laffrey ;
- **RD 529** : dans les deux sens, entre son intersection avec la RD 63A (Saint-Georges de Commiers) jusqu'au carrefour entre la RD 529 et la RN 85 (La Mure) ;
- **RD 1091** : dans les deux sens à l'amont de la commune de Bourg d'Oisans jusqu'à la limite du département des Hautes Alpes ;
- **RD 1085** : dans les deux sens, entre Voreppe et Bourgoin-Jallieu.

Ces mesures ne s'appliquent pas aux véhicules suivants **sous réserve d'équipements spéciaux** :

- aux véhicules de secours et d'intervention,
- aux véhicules d'approvisionnement en matériaux de traitement de chaussée,
- aux véhicules de transports de voyageurs,
- aux véhicules de collecte de lait,
- aux véhicules de tractage des poids lourds du gestionnaire d'autoroute.

Étant donné les quantités de neige attendues, **les équipements spéciaux (chaînes ou**

chaussettes) sont obligatoires pour l'accès à toutes les stations de ski du département.

La préfecture appelle les usagers de la route à la plus grande prudence face à cet épisode neigeux :

- Limitez vos déplacements au strict nécessaire.
- Soyez prudents si vous devez absolument vous déplacer et munissez-vous d'équipements spéciaux.
- Privilégiez les transports en commun.
- Renseignez-vous sur les conditions de circulation (www.bison-fute.gouv.fr et www.itinisere.fr) et écoutez la radio.
- Renseignez-vous sur les conditions météorologiques (www.meteofrance.com).

Les services de l'État restent mobilisés et vous tiendront informés de l'évolution de la situation.

Contact presse :

Préfecture de l'Isère : 04-76-60-48-05